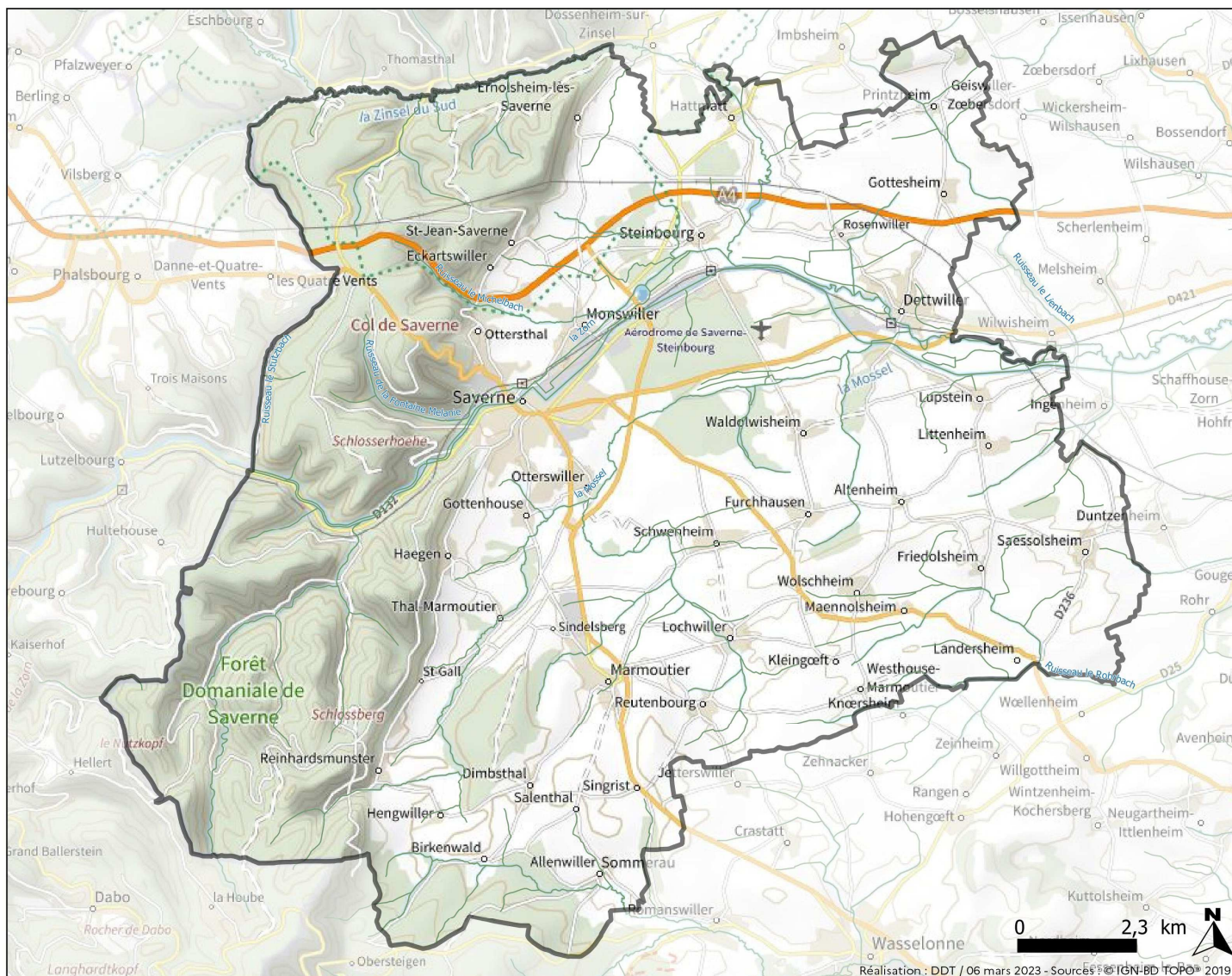
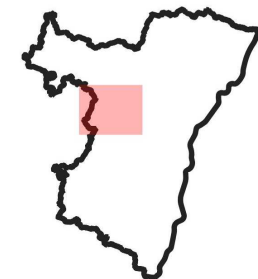


PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CC DU PAYS DE SAVERNE



Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



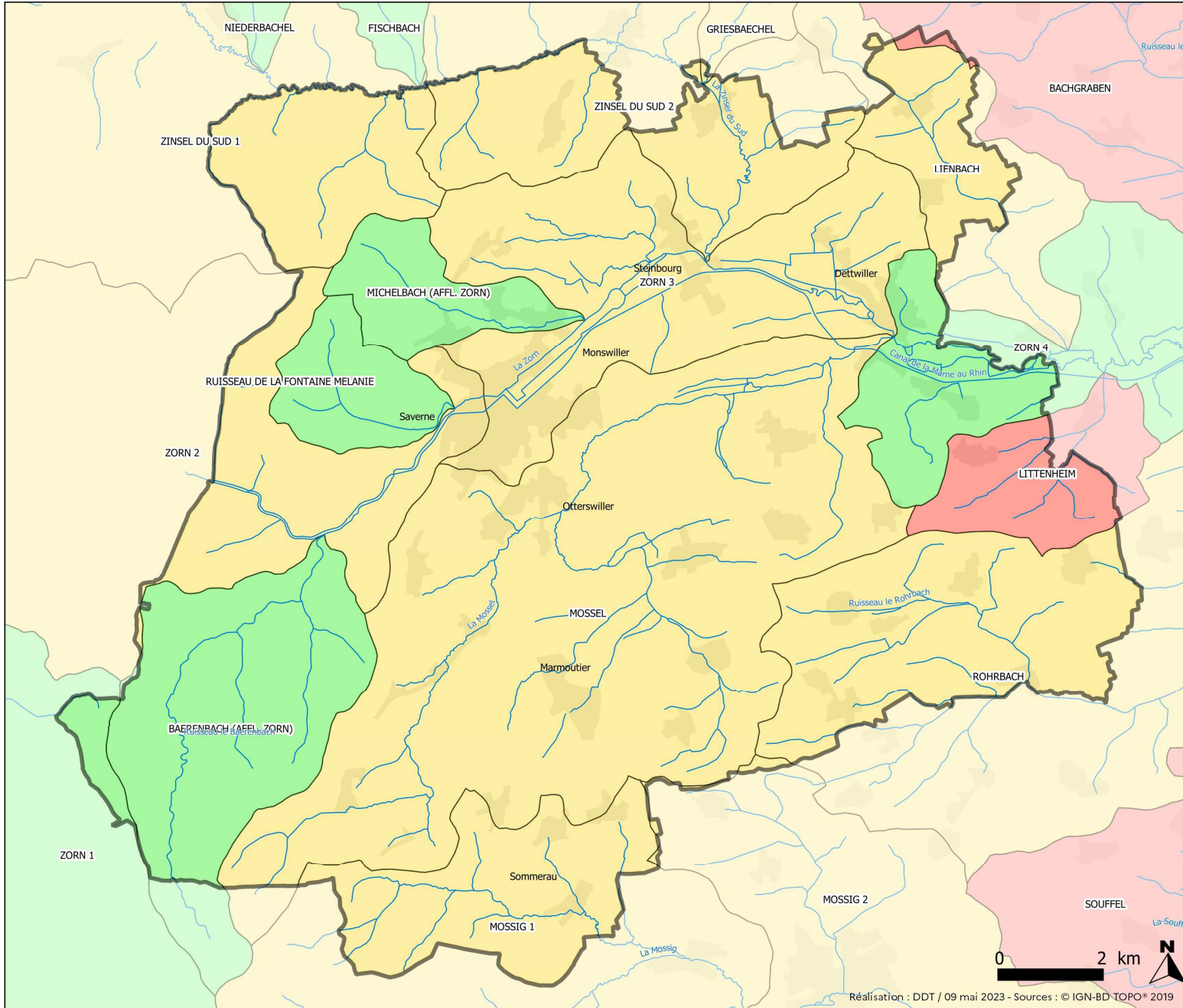
Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DU PAYS DE SAVERNE

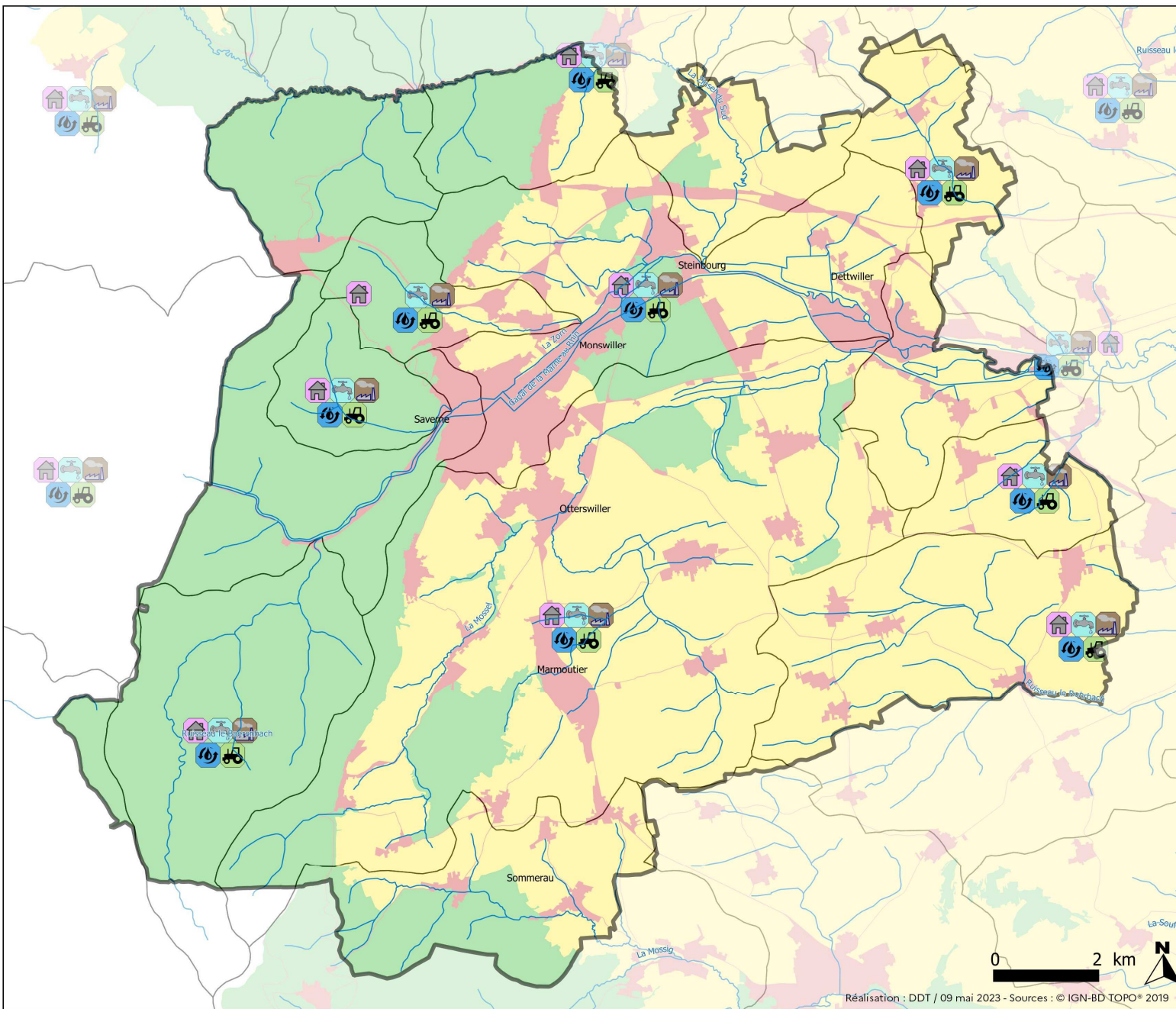


Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.






- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DU PAYS DE SAVERNE








Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

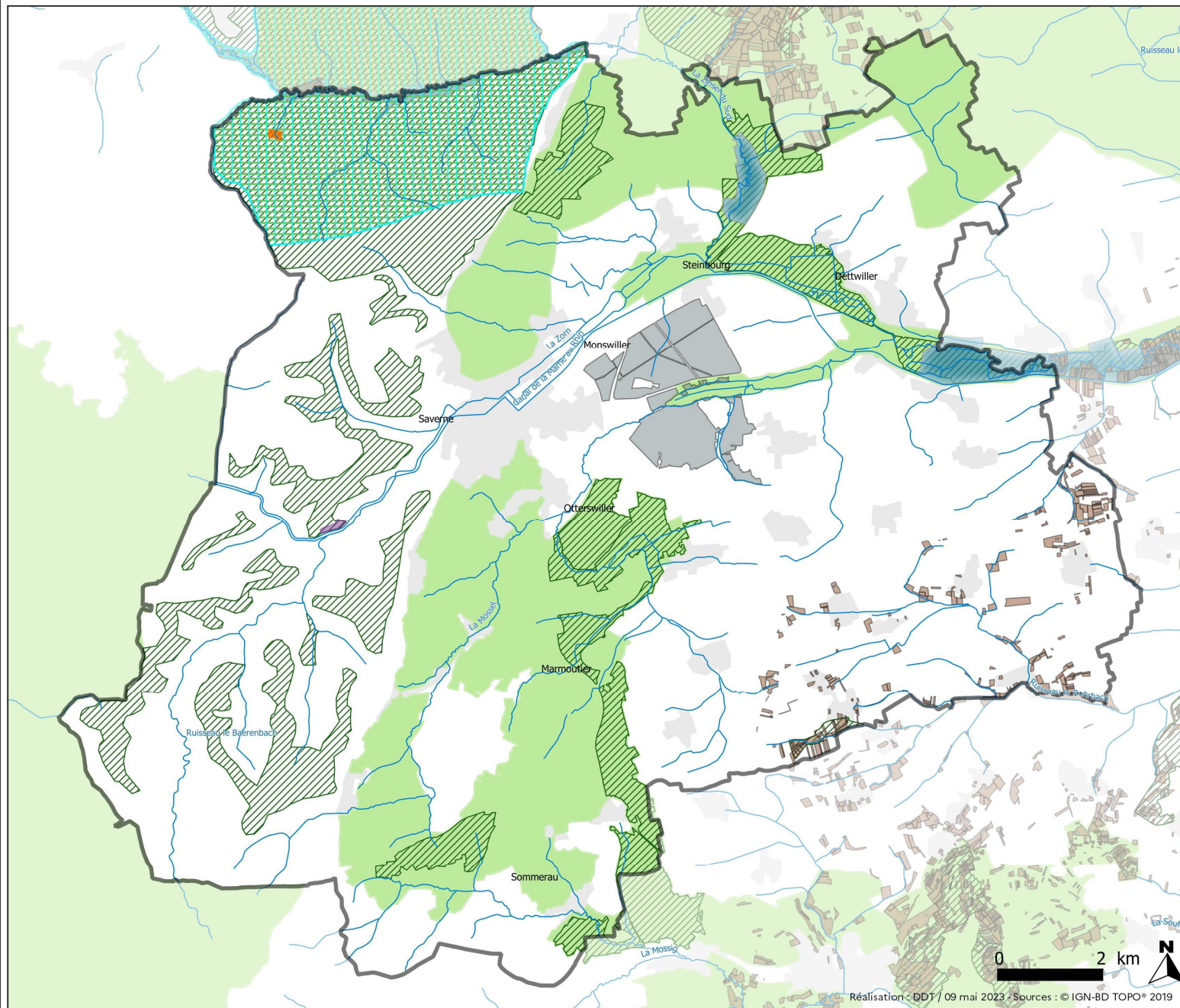
Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DU PAYS DE SAVERNE



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

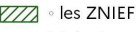
- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.


 N2000 ZSC


 N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

-  les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

-  les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

-  Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.


Autres zonages de protection :


-  Réserve biologique


-  Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)


-  Réserve Naturelle Régionale (RNR)


-  Zone RAMSAR


-  Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

-  Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

-  Forêt de protection

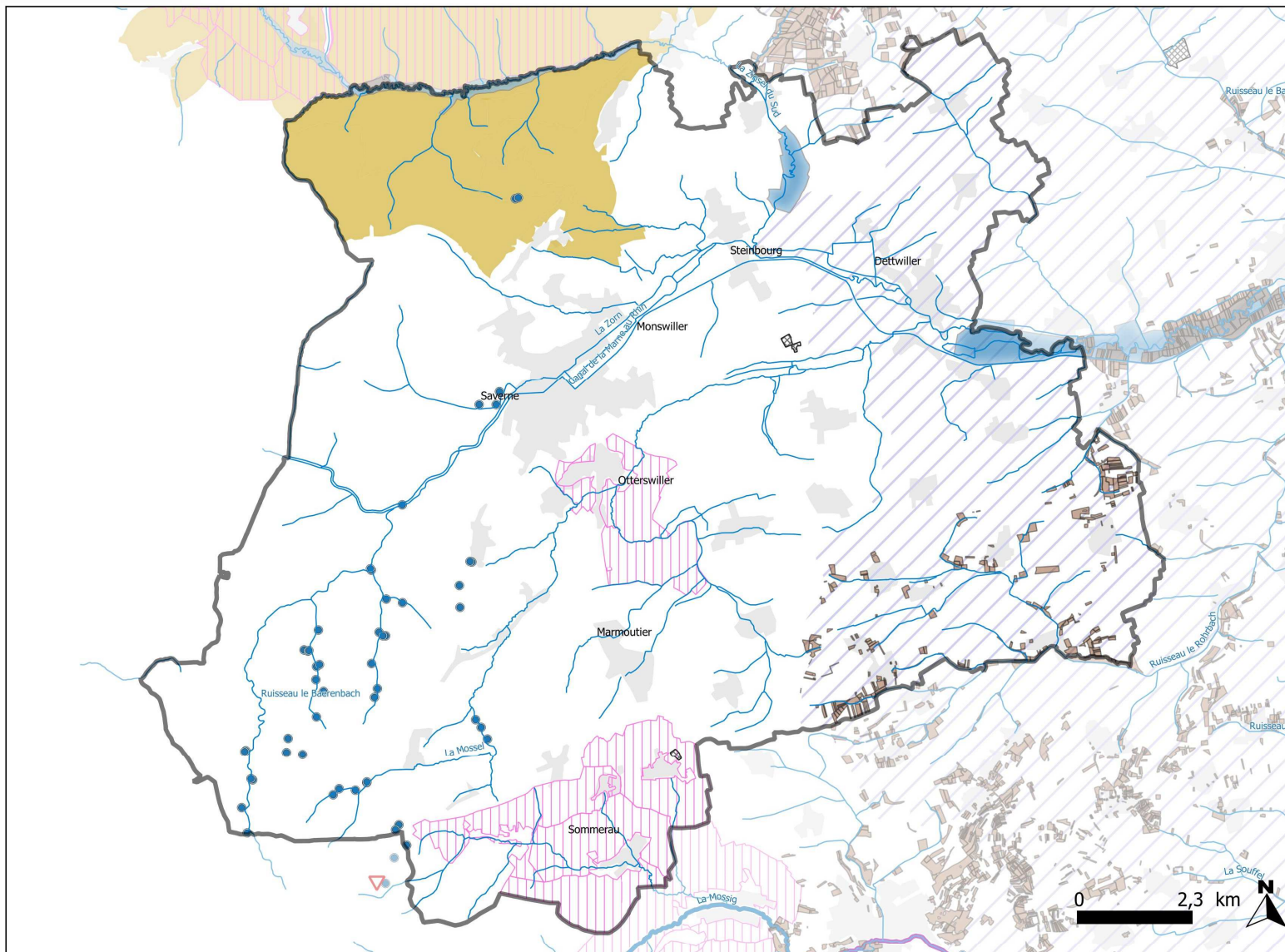
-  Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

-  Hamster - Zone de protection statique

-  Hamster - Zone d'accompagnement

-  Tache urbaine

ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CC DU PAYS DE SAVERNE



Légende :

Cours d'eau Liste 1 et 2	Zone humide	Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)	Mines et carrières	Prélèvement eau potable
Liste 2	Réserve Naturelle Régionale (RNR)	ZER VOSGES DU NORD	Zone vulnérable directive nitrates	Tache urbaine
Liste 1 + 2	Prairies permanentes en ZAR ou ZVR	Dégâts de sanglier (2020)	Communes à pénurie d'eau récurrente	

Assainissement

Il existe une problématique d'eaux claires parasites sur le territoire. Les nouveaux aménagements devront intégrer la doctrine régionale eaux pluviales. Des travaux devront également être engagés sur la réduction des eaux claires déjà présentes dans le réseau (vérification de l'état des canalisations, déracordement des bassins versants extérieurs et des arrivées d'eaux claires sur les réseaux communaux).

Milieu aquatique

Le territoire n'est pas épargné par la problématique liée au foncier. Conformément au SDAGE, le développement de l'urbanisation doit se faire dans le cadre de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction. Aujourd'hui, les possibilités de compensations deviennent de plus en plus réduites sur le territoire.

Il existe un enjeu zones humides dans le secteur de la confluence de la Zinsel du Sud avec la Zorn jusqu'à l'aval de Dettwiller.

La frange sud-est du territoire est concernée par des besoins de restauration de cours d'eau suite à la banalisation des milieux par le passé (recalibrage et drainage).

Inondation / Risques

Le PPRI de la Zorn et un PAPI sont présents sur le territoire. Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues.

Eau potable

La zone vulnérable s'est étendue sur la frange-est du territoire suite à la révision du zonage en 2021.

Nature

Le territoire est situé dans la Zone à Enjeux Régionale pour le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique. Des échanges sont nécessaires à ce sujet entre élus, chasseurs et gestionnaires forestiers. L'objectif est à la fois économique pour la sylviculture et écologique pour la préservation de la biodiversité. En effet, la trop forte densité de gibier compromet la régénération naturelle des habitats forestiers.

Les massifs forestiers occupent 45 % du territoire. Le maintien de l'agriculture extensive est à soutenir pour conserver la valeur patrimoniale des milieux ouverts et des vergers.

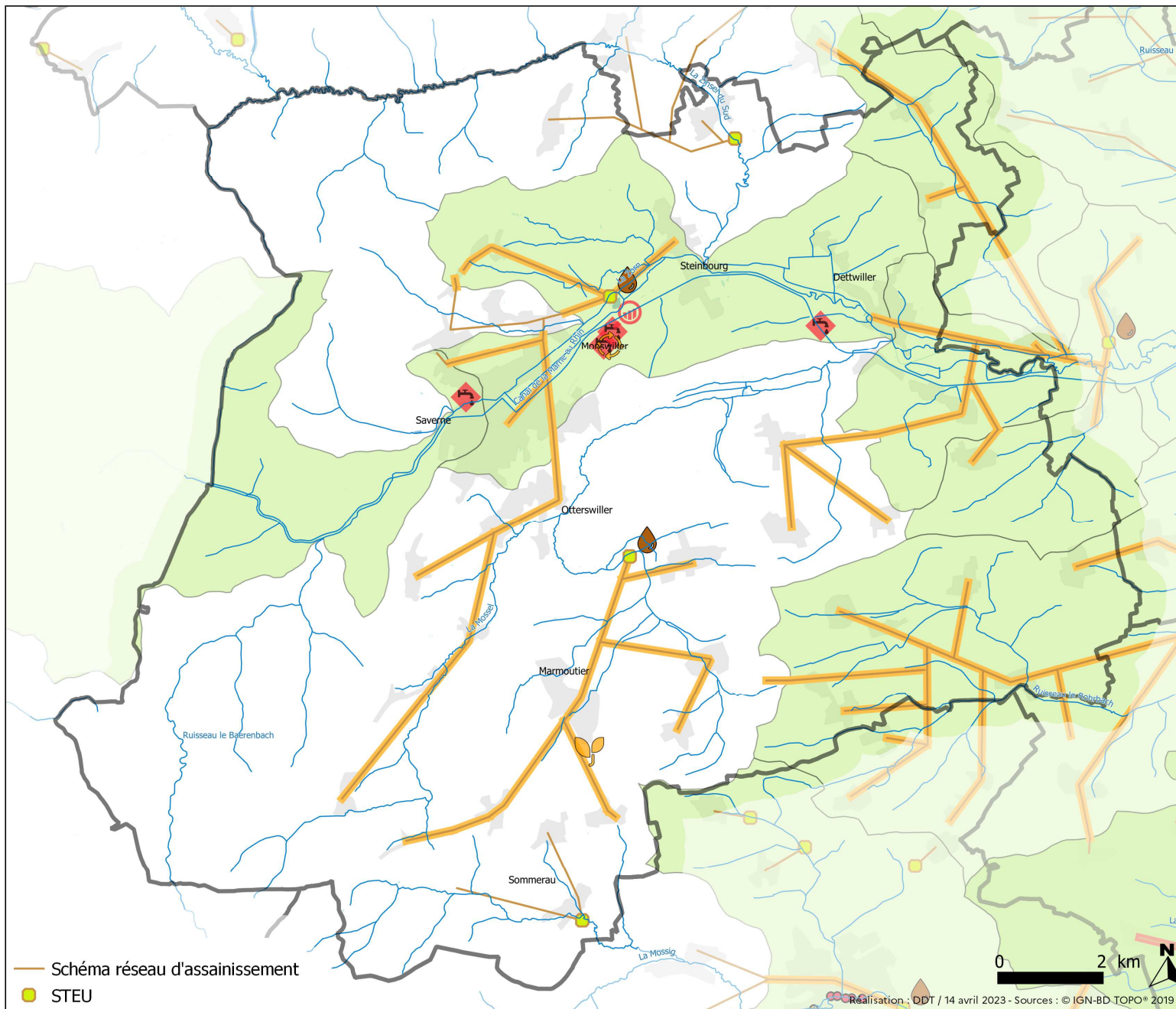
Malgré ces menaces, le territoire possède des espèces patrimoniales remarquables et de grands ensembles naturels riches dont témoignent les ZNIEFF qui recouvrent 28% de la superficie du territoire.



Autre

Le nord du territoire est inclus dans le périmètre du PNR des Vosges du Nord. Il bénéficie de ce fait du statut de protection fort des PNR et d'importants financements mobilisés par les gestionnaires.













Ressource en eau

La Zorn rencontre des étiages sévères fréquents. Une meilleure connaissance des prélèvements en cours d'eau permettrait de mieux comprendre les origines de ces étiages.



 Schéma réseau d'assainissement
 STEU

Légende :

- Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :**
- localisées à la commune¹, à la station d'épuration², à l'agglomération d'assainissement³, à la branche d'assainissement⁴ ou à la masse d'eau⁵ :
 -  action « diffus toxiques » (ASS0701)² : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
 -  action « temps de pluie » (ASS0201)⁴ : améliorer la gestion des eaux pluviales
 -  action « temps de pluie » (ASS0201)⁵ : améliorer la gestion des eaux pluviales
- Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :**
- localisées au point d'obstacle :
 -  rétablissement de la continuité écologique (MIA0304) : aménager ou supprimer un ouvrage sur les cours d'eau prioritaires (liste 2)
 - localisées à la masse d'eau :
 -  restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
 -  préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau
- Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués**
- localisées à l'ICPE :
 -  action « site et sol pollué » (IND0601) : remédier à la pollution des sites et sols pollués dus aux industries
 -  action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE
- Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines**
- localisées à la commune¹ ou à l'ICPE² :
 -  action « industrie » (RES0203)² : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels
-  Prévisionnelle
  Engagée ou initiée
  Terminée

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes du Pays de Saverne

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
MARMOUTIER	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	MOSSEL MOSSIG 2	2022
SAVERNE	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	MOSSEL ZORN 3	2022

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SE MARMOUTIER	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de MARMOUTIER	MOSSEL MOSSIG 2	2022
SE SAVERNE	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de SAVERNE	MICHELBACH (AFFL. ZORN) MOSSEL ZORN 2 ZORN 3	2022

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SAVERNE	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de SAVERNE [cd. SANDRE 026747801412]	ZORN 3	2022

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
LIENBACH	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Lienbach	2025-2027
LITTENHEIM	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Littenheim	2025-2027
ROHRBACH	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Rohrbach	2023-2024
ZORN 2 ZORN 3 ZORN 4	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2023-2024

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
EUROFARAD	MARMOUTIER	IND 0601 – Sites et sols pollués	Champ de fractures de Saverne	2022

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
BRASSERIE LICORNE	SAVERNE	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	ZORN 3	2023-2024
KUHN	SAVERNE	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	ZORN 3	2023-2024
MARS	STEINBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	ZORN 3	2022

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
MARS CHOCOLAT STEINBOURG	STEINBOURG	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ZORN 3	2023-2024
ATELIERS REUNIS CADDIE	DETTWILLER	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ZORN 3	2023-2024
KUHN MGM	MONSWILLER	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ZORN 3	2023-2024
KUHN SAS	SAVERNE	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ZORN 3	2023-2024